

**Par dépôt électronique seulement**

Le 2 septembre 2026

Me Johanne Skelling, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Yves Fréchette
Avocat

Hydro-Québec - Affaires juridiques
16^e étage

1001, boulevard Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6

C. élec. : frechette.yves@hydroquebec.com

OBJET : Suivi administratif – Décision D-2024-009
Votre dossier : R-4241-2023

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») donne suite au suivi découlant du paragraphe 55 de la décision [D-2024-009](#), relatif à la stratégie permettant de répondre à la croissance de la charge au sud de la région métropolitaine de Montréal, pour la stratégie relative au poste de Chambly.

Le Transporteur rappelle qu'il a présenté la stratégie pour le poste de Brossard et fait état de la situation pour le poste de Chambly dans le cadre du dossier tarifaire R-4270-2024¹. Ce suivi n'a donné lieu à aucune demande de renseignements, ni à aucune préoccupation de la Régie².

Depuis ce suivi, les travaux de planification concernant le poste de Chambly ont évolué et évoluent toujours. Dans ce contexte, sous réserve des résultats des études d'avant-projet en cours, le Transporteur étudie la possibilité de construire un nouveau poste, désigné « Fort-Chambly », afin de répondre aux besoins du poste de Chambly actuel.

En bref, la croissance de la charge dans ce secteur est prise en compte dans le cadre des processus réguliers de planification intégrée du Transporteur et du Distributeur. Si les résultats obtenus donnent lieu à un projet d'investissement, celui-ci sera présenté à la Régie selon le cadre législatif applicable (article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*).

Les informations déposées dans le dossier R-4270-2024 et la présente mise à jour, complètent le suivi et y mettent fin.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Me Yves Fréchette

¹ Pièce [B-0456](#), Stratégie réseau – Transport, HQT-2, Document 1, annexe B, pages 66 et 67

² Possibilité d'un suivi ultérieur ([D-2025-072](#)).